



Préavis de grève

Sur les moyens de fabrication des éditions d'information au Siège

Dès la première semaine suivant les congés de fin d'année, la direction de la Fabrique a informé de manière séparée les salarié.es de plusieurs services qui concourent à la fabrication des éditions d'information sur les plateaux et dans les régies du Siège, d'une réduction importante des moyens alloués dès le lundi 2 février.

Réduction drastique des vacations techniques

Elle souhaiterait, sur l'ensemble des éditions de France 2 et de France 3 Paris Île-de-France, ne plus mobiliser que deux OPV et deux salariés du service son (un chef d'équipement et un chef opérateur). Après leur éviction du JT de France 2 à la rentrée 2024, les machinistes disparaîtraient quant à eux totalement des plateaux des JT, car leur participation aux éditions faites sur le plateau D s'achèverait avec leur déménagement vers une destination toujours inconnue. De la même manière, il a été annoncé au service Fabrication Lumière qu'il n'y aurait plus d'éclairagiste sur la quotidienne de Stade 2.

L'ampleur de ces suppressions est très importante : ce ne sont pas moins de 14 vacations hebdomadaires pour les OPV et au Son, et 7 en Machinerie que la direction souhaite imposer dans des délais extrêmement courts, sans la moindre concertation, et sans porter la moindre attention aux conditions de travail des techniciens qui continueront d'assurer l'activité.

Mépris des conditions de travail

Si la méthode trahit une brutalité et une absence totale de considération pour les personnels, elle contrevient en plus aux règles en vigueur en matière de dialogue social. En effet, ces annonces ont été faites de manière partielle, profession par profession, alors qu'il s'agit ni plus ni moins que d'une vraie réorganisation des moyens de fabrication des éditions d'information.

Ce projet aurait dû faire l'objet d'une information-consultation des élus en CSE.

Au regard de la situation, la CGT demande un moratoire sur l'ensemble des suppressions de vacation prévues au Siège au sein des équipes fabrication, jusqu'à ce que les élus aient pu se prononcer sur cette réorganisation de leur activité sous la forme d'une information-consultation au CSE du Siège.

En vue de voir ces revendications satisfaites, la CGT appelle d'une part l'ensemble des personnels affectés à la fabrication et à la production des émissions assurées par le Centre d'exploitation Nord de la direction des moyens de fabrication et amenés à travailler au Siège, et d'autre part ceux du Centre de Diffusion et d'Échanges, à cesser le travail de 19h30 à 20h29 chaque jour à partir du lundi 2 février 2026 pour une durée illimitée."

Paris, le 27 janvier 2026

Pour la CGT
Olivier GONIN



Délégué syndical
CGT Siège France Télévisions

Pour la CGT
Pierre MOUCHEL



Délégué Syndical Central
CGT France Télévisions

Pour la direction

*Reçus en mains propres
le 27/01/2026*

Avec les réserves d'usage

Sandrine MISRAHI-BERNARD

